Appel à projets "Vivre « bien » en 2050 dans son territoire : Quels socio-écosystèmes et quelles places pour la biodiversité ?"



Objectif de l’appel

Le présent appel à projets vise à soutenir des projets transdisciplinaires (et interdisciplinaires), construits avec et pour des parties prenantes locales / acteurs locaux, et dont les objectifs seront de nourrir l’action en définissant des scénarios territoriaux de transitions écologique et sociale.

Cet objectif s’appuie sur les connaissances académiques et non-académiques.

Requis des projets attendus

Les projets proposés devront intégrer les requis suivants :

- Les projets viseront la construction de scénarios territoriaux de transitions écologique et sociale, de feuilles de route de changements transformateurs pour les territoires d’étude à l’horizon 2050, les activités qui y sont développées en y intégrant, de manière explicite, la place de la biodiversité et les types de socio-écosystèmes dans ce devenir. Les scénarios pourront être exploratoires ou ciblés
- Outre la formalisation de scénarios, une importance sera accordée à la qualité du processus de construction avec les parties prenantes : caractère possiblement transformateur de ce processus ; utilisation de ce processus pour amener à la réflexion ; traitement, voire mobilisation, de l’inconnu et des incertitudes dans l’élaboration des scénarios etc.
- Les projets s’ancreront dans des territoires métropolitains et/ou ultra-marins. Les projets traiteront d’enjeux multiples d’un territoire (activités économiques, ressources, société, gouvernance...) en y articulant les enjeux de biodiversité. L’échelle et le périmètre territoriaux pertinents sont à l’appréciation des répondants.
- Les projets seront transdisciplinaires. Ils s’appuieront sur des visions et des valeurs plurielles, possiblement contrastées, des acteurs. La recherche d’un consensus ou d’une vision commune n’est pas requise (conflits, intérêts divergents peuvent être pris en compte).
- Les projets seront interdisciplinaires (notamment entre sciences de l’écologie et sciences humaines et sociales).
- Les scénarios intégreront les dynamiques et les interactions des socio-écosystèmes et tendront à amener, dans les actions individuelles et collectives, à une vision plus éco- et sociosystémique de la biodiversité, plus intégrée.
- Les projets contribueront explicitement à combler ou résoudre l’un des manques identifiés dans les travaux de l’Ipbes (Annexe 1)
- Les projets articuleront à minima deux des trois piliers du programme, ou encore les trois. A noter :
 - Les modèles pourront être de toute nature et complexité, quantitatifs et/ou qualitatifs. Ils devront pouvoir être mis à jour (notamment pour intégrer les aspects évolutifs, amener de nouvelles réflexions pour les acteurs des territoires...) et à des échelles pertinentes pour la décision, possiblement emboîtées.
 - Renforcer les discussions avec les acteurs territoriaux pour mieux intégrer leurs savoirs et leurs représentations dans les modèles pour créer des déclinaisons "locales" est un élément important.
 - La diversité et la coexistence des cartes cognitives sur un territoire donné, au sein d’un projet, est un élément important.

- Les récits, mises en art peuvent être de différentes natures (du récit littéral à l’architecture en passant par la vidéo, par exemple) et intégrer artistes, acteurs et chercheurs dès le début d’un projet.
- Les projets peuvent contribuer à faire émerger ou documenter des visions non dominantes / alternatives.
- Les préprojets et projets sectoriels, ou cloisonnant les enjeux territoriaux, ou ne prévoyant pas d’insérer des considérations écologiques, dynamiques et évolutives dans les échanges avec les acteurs ne seront pas considérés.

Liens utiles
Toutes les infos